

**ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE D'ENSEIGNEMENT  
LYCÉE PROFESSIONNEL JEANNE D'ARC**

2 rue de Sainte-Marie 08400 VOUZIERS

Tél. : 03.24.71.83.76

Fax : 03.24.71.63.31

Courriel : [st-louis.jeanne.d.arc08@wanadoo.fr](mailto:st-louis.jeanne.d.arc08@wanadoo.fr)

Site : <http://www.lyceejeannedarc.net>

**CIRCULAIRE AUX PARENTS**

**RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018**

## RENTRÉE

La rentrée des élèves est fixée au **jeudi 31 août 2017**.

Les cours, ce jour-là commenceront à 10 h 00. De 10 h 00 à 11 h 55, les élèves seront pris en charge par les professeurs principaux.

L'installation des internes pourra se faire le

**Jeudi 31 août 2017 de 7 h 00 à 9 h 45.**

Le jeudi 31 août 2017 dans l'après-midi seront prises les photos individuelles et les photos de classes des élèves. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo individuellement, vous le noterez sur papier libre à donner au professeur principal de votre enfant le jeudi 31 août 2017.

## HORAIRES DES COURS

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI	08 h 00 - 11 h 55	13 h 00 - 16 h 55
MERCREDI	08 h 00 - 11 h 55	

## VACANCES SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2017-2018

Toussaint :	du vendredi 20 octobre après les cours au lundi 06 novembre matin 2017
Noël :	du vendredi 22 décembre après les cours au lundi 08 janvier matin 2018
Hiver :	du vendredi 23 février après les cours au lundi 12 mars matin 2018
Printemps :	du vendredi 20 avril après les cours au lundi 14 mai matin 2018
Été :	à compter du vendredi 06 juillet 2018 après les cours

## ENTRÉES ET SORTIES

Les entrées et les sorties se font toutes par le portail vert de la rue Sainte Marie et **non par celui de la rue des Marizys**, réservé exclusivement aux véhicules utilisant le parking du lycée JEANNE D'ARC.

Les heures d'ouverture et de fermeture auront lieu comme suit :

OUVERTURE : 7 h 30 - 11 h 40 - 12 h 50 - 16 h 40

FERMETURE : 8 h 45 - 12 h 10 - 14 h 00 - 17 h 10

En dehors des heures d'ouverture, l'entrée se fait par le n°2 rue Sainte-Marie.

Il est demandé aux élèves externes ayant un véhicule personnel comme moyen de transport de ne pas utiliser le parking de l'établissement. Pour les internes, par contre, cette utilisation est autorisée.

## ABSENCES ET RETARDS

Nous avons constaté que certains élèves prenaient, sans scrupule, des libertés excessives face à leur obligation de fréquentation scolaire. Des absences trop fréquentes ont dû être signalées. Nous rappelons à tous que toute vie professionnelle à laquelle chacun se prépare, a ses contraintes et ses exigences.

En ce qui concerne la ponctualité et la régularité, nous serons attentifs à ce que cet aspect de la vie scolaire soit respecté. Nous demandons aux parents de prendre une grande conscience de cette nécessité, de participer activement à la formation des jeunes au sens de leurs obligations dans ce domaine, enfin de leur rappeler le sens des exigences qu'impose le monde du travail dans lequel il faut entrer.

**Ainsi les absences répétées et insuffisamment justifiées, feront l'objet de mesures particulières et pourront se solder très rapidement par une exclusion définitive.**

Les cas d'absence seront signalés **impérativement au secrétariat avant 8 h 30**. A son retour, l'élève présentera à Madame BARDIAUX Florence un justificatif écrit de son absence pour des causes réelles et sérieuses par l'intermédiaire du carnet de correspondance. Toute absence non justifiée par une information venant de la famille avant 8 h 30 donnera lieu à un appel téléphonique ou à un courrier de demande d'explication adressé aux parents ou au responsable de l'élève concerné. Pour les rendez-vous médicaux pris pendant les cours, un document sera retiré auprès de Madame BARDIAUX Florence et rempli par le praticien.

## SORTIES

Durant la journée scolaire, les élèves ne sont pas autorisés à sortir de l'établissement. En cas de nécessité impérative et à la demande des parents, l'autorisation pourra être accordée par Madame BARDIAUX Florence, le professeur principal ou le chef d'établissement et les parents viendront chercher leur enfant auprès de Mme BARDIAUX.

## TENUE VESTIMENTAIRE

Le lycée n'impose pas de tenue vestimentaire particulière aux élèves. Chacun sera suffisamment avisé pour adopter la tenue répondant aux règles communes habituelles. Toute singularité excessive pourra donner lieu à des observations ou à des mesures appropriées. Le survêtement est réservé aux cours d'EPS.

## TÉLÉPHONE PORTABLE

Le téléphone portable est autorisé au Lycée JEANNE D'ARC. Néanmoins les élèves détenteurs de ces appareils seront attentifs à les neutraliser et les laisser dans une boîte pendant les cours et en étude. En cas de non respect de cette règle, l'intéressé sera appelé à remettre son appareil à la Direction, et l'appareil pourra être remis aux seuls parents de l'intéressé si réclamé par eux. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## CIGARETTE, ALCOOL, PRODUITS ILLICITES

Au lycée, cigarette, alcool et produits illicites sont formellement interdits. Un élève surpris en possession de ces produits fera l'objet d'une exclusion temporaire de 3 jours pour l'alcool et la cigarette, puis d'une exclusion définitive en cas de récidive. L'élève pris en possession de produits illicites sera exclu immédiatement et définitivement.

## E.P.S. ET TENUE DE SPORT

Les élèves doivent être en possession d'une tenue réservée aux activités sportives :

- chaussures pour le gymnase ;
- maillot, chaussettes ;
- short, survêtement ;
- serviette ;
- sac de sport.

Le déplacement des élèves du lycée au gymnase de la ville se fait à pied et non en voiture. Les élèves motorisés voudront donc bien laisser leur véhicule au parking.

Nous rappelons à tous que l'Education Physique et Sportive est une activité obligatoire au même titre que les autres disciplines scolaires. Nous attirons donc l'attention de tous sur les demandes de dispense. Celles-ci ne devront pas être le résultat de la complaisance, mais accordées pour des raisons bien motivées par écrit. En l'absence de certificats médicaux, le professeur d'E.P.S. ou les responsables de l'établissement pourront vérifier l'opportunité d'une dispense et éventuellement la refuser.

Les dispenses de longue durée (plus de deux semaines) seront justifiées par un certificat médical et les dispenses ponctuelles par un justificatif écrit des parents. Les élèves dispensés de sport, se trouveront en salle d'étude et ne seront **nullement autorisés à s'absenter de l'établissement.**

## ASSOCIATION SPORTIVE

Une association sportive fonctionne au lycée **le mardi de 17 h 00 à 18 h 30 et le mercredi de 13 h 30 à 15 h 00** (l'U.N.S.S.). Les élèves qui s'y inscrivent prennent un engagement et se doivent de respecter les obligations liées à cette adhésion :

- les entraînements,
- la participation aux différentes compétitions.

Des informations plus précises seront communiquées à la rentrée par le professeur de sport.

## RÉSULTATS SCOLAIRES

Les résultats scolaires des élèves parviennent aux familles en fin de chaque semestre. Ces bulletins indiquent la moyenne des notes obtenues lors des contrôles du semestre. Outre ces bulletins semestriels, les parents reçoivent aussi un relevé de notes. Par ailleurs, les parents peuvent avoir accès en ligne aux notes de leur enfant par le biais du serveur Scol'info.

Les relevés de notes et les bulletins parviennent aux familles par la Poste. Nous demandons aux parents d'être attentifs aux résultats obtenus durant les différentes périodes de l'année et de ne pas hésiter à prendre contact avec les enseignants ou les responsables de l'établissement toutes les fois que cela paraîtra utile. La réussite est fonction de cet intérêt que vous porterez à la scolarité de votre fils ou de votre fille.

## RETENUES

Les retenues, certes, ne constituent nullement une fin en soi. Educateurs et enseignants s'en dispenseraient bien volontiers. Et pourtant, quelquefois elles s'imposent. Elles pourront survenir pour des raisons de travail et de résultats insuffisants ou pour des raisons de comportements gênants et répréhensibles.

Une retenue est par elle-même un avertissement sérieux. Une retenue doit être suivie d'effet. Elle ne pourra se renouveler au-delà de 3 fois dans le trimestre sans exposer l'élève concerné à une exclusion temporaire et, peut-être même, définitive.

Les retenues se feront exclusivement le mercredi de 13h à 15h. Le report d'une retenue ne sera accordé que très difficilement et pour des motifs dûment justifiés. En cas d'absence injustifiée à la retenue, celle-ci est doublée. Si l'élève ne se présente pas la deuxième fois (sans motif valable visé par la vie scolaire et le chef d'établissement), l'élève sera mis en exclusion/inclusion une journée avec du travail proposé par l'équipe pédagogique.

## INFORMATIONS AUX PARENTS

Des informations vous parviennent sous forme de circulaires ou d'encarts dans le carnet de correspondance. Nous vous demandons instamment de le viser et d'apposer votre signature si nécessaire. Par ailleurs, nous déplorons trop souvent du retard dans le retour des réponses et comptons sur votre vigilance. Parfois les carnets de correspondance "disparaissent". Un élève ayant perdu son carnet de correspondance devra s'en procurer un autre au prix de 7€.

## ADRESSE

Nous vous prions de notifier au secrétariat de l'établissement les renseignements concernant les changements d'adresse, de téléphone, même s'ils sont temporaires.

## IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Pour les examens et les séjours à l'étranger, les élèves doivent être en possession d'une carte d'identité en cours de validité. Si ce n'est pas le cas y remédier au plus vite (carte gratuite).

## FACTURES

Le règlement des frais de scolarisation (voir convention financière) se trouve réparti en 9 mensualités du mois d'octobre au mois de juin. Une facture de régularisation est adressée aux familles à la fin de l'année scolaire. Pour les boursiers, la régularisation se fera à chaque échéance de perception de bourses.

Dans un premier temps, nous vous remercions de nous verser, pour le 21 juillet 2017 au plus tard, un acompte de :

334.50 €	pour les internes,	carte self comprise
147 €	pour les demi-pensionnaires,	carte self comprise
52 €	pour les externes.	

## ASSURANCES

Le Lycée JEANNE D'ARC utilise les services des assurances de la Mutuelle Saint Christophe. L'établissement prend en charge les frais de l'assurance scolaire. Il est donc inutile pour vous de prendre une assurance complémentaire pour couvrir les risques en « individuels accidents ».

## ÉLÈVES DE PLUS DE 21 ANS

Les élèves de plus de 21 ans ne sont plus couverts par la Sécurité Sociale de leurs parents et ils ne peuvent pas bénéficier du régime d'assurance sociale des étudiants. Ils doivent demander une couverture individuelle à leur Caisse de Sécurité Sociale qui les renseignera directement.

## LIVRES

Pour toutes les classes, les livres sont la propriété du lycée. Ils seront mis à la disposition des élèves moyennant une location annuelle. Le montant de cette location paraîtra sur les factures trimestrielles.

Dès la rentrée, il sera attribué à chaque élève une série de manuels numérotés. En fin d'année, il lui sera demandé de restituer la même série. La distribution se fera le **mardi 29 août après-midi**. Lors de cette distribution, il sera demandé aux élèves de fournir une caution de **75 €** sous forme de chèque. Ces chèques sont conservés à la comptabilité et rendus aux élèves lors de la restitution des livres en fin d'année. En cas de perte ou de dégradation excessive, il sera pratiqué une retenue sur cette caution.

Nous attirons l'attention des familles sur le caractère impératif de cette caution de **75 €**. Ceux qui ne satisferaient pas à cette exigence seront contraints d'acheter leurs livres en librairie.

## RESTAURATION

La restauration fonctionne sous forme de self. Le contrôle des présences et des absences est informatisé. Les élèves s'y présentent donc munis d'une carte à lecture optique. Il leur est demandé d'en prendre soin et d'avoir suffisamment de rigueur pour la présenter quotidiennement, à l'entrée du self. Le défaut de présentation de cette carte donnera lieu à des ennuis aux utilisateurs habituels du service de la restauration.

Les utilisateurs occasionnels continueront à se procurer un carnet de 10 tickets de cantine auprès du service administratif, à la récréation de 10 h 00, pour un montant de 70 €. Un élève ayant perdu sa carte devra s'en procurer une autre au prix de 7 €. Elle est commune au Lycée JEANNE d'ARC et au Collège SAINT-LOUIS.

## TROUSSEAU POUR LES INTERNES

- protège-matelas, draps pour lit 90 x 190, couvertures ou couette, oreiller, dessus de lit... ;
- trousse et linge de toilette ;
- peignoir, vêtements de nuit ;
- vêtements de rechange, pantoufles, nécessaire à chaussures ;
- sac à linge sale, cintres ;
- un cadenas muni de 2 clefs.

## SORTIE DU MERCREDI POUR LES INTERNES

Les internes du lycée sont autorisés à rentrer chez eux le mercredi après-midi dans la mesure où les parents le souhaitent et en font la demande.

Les autres qui restent, demeurent sous la responsabilité de l'établissement.

Les élèves ont la possibilité de sortir dans la ville de Vouziers, à leur gré, de 13 h 30 à 17h 30 ainsi que tous les jours de la semaine de 17 h 00 à 17 h 30.

Cependant, pour ces sorties, ceux qui n'auront pas encore atteint leur majorité devront fournir l'autorisation dûment signée par les parents. Ces autorisations devront parvenir pour le 18 juillet 2016.

## DOCUMENTS A FOURNIR

Sont à fournir au plus tard :

Pour le 21 juillet 2017 au plus tard :

- 1 exemplaire de la convention de scolarisation et de l'annexe financière complétées et signées ;
- RIB (pour les familles ayant déjà opté pour le prélèvement uniquement si changement) ; les documents pour les familles n'ayant pas encore choisi le prélèvement parviendront dès réception des documents de notre organisme bancaire ;
- fiche sanitaire de liaison et autorisation d'intervention en cas d'urgence ; certificat médical attestant que le jeune peut suivre la formation envisagée ; pour les élèves des sections ASSP la copie du certificat de vaccination hépatite B (obligatoire) ;
- copie de la carte d'identité ;
- acompte, chèque de caution pour les livres et carte Lycéo ;
- un exemplaire du règlement intérieur signé ;
- pour les internes autorisations de sorties et un exemplaire du règlement intérieur de l'internat signé.

A réception : copie du diplôme national du Brevet

### TARIFS ANNUELS : Année scolaire 2017 - 2018

EXTERNES	DEMI-PENSIONNAIRES	PENSIONNAIRES
Contribution familiale 520 €	Contribution familiale + demi-pension 520 € + 950 €	Contribution familiale + internat 520 € + 2 825 €
TOTAL 520 € soit 52 € x 9 mensualités prélevées	TOTAL 1 470 € soit 147 € x 9 mensualités prélevées	TOTAL 3345 € soit 334.50 € x 9 mensualités prélevées
<b>+</b>		
ACOMPTE par chèque (21.07.2017) 52 €	ACOMPTE par chèque (21.07.2017) 147 €	ACOMPTE par chèque (21.07.2017) 334.50 €
Régularisation sur facturation pour la 10 <sup>ème</sup> mensualité		
APEL 20€		

Les règlements par chèque sont à effectuer à l'ordre de :

OGEC SAINT-LOUIS/JEANNE d'ARC  
27 rue Bournizet  
08400 VOUZIERES

**PERIODES DE FORMATION EN ENTREPRISE  
ANNEE SCOLAIRE 2017 - 2018**

**CALENDRIER SCOLAIRE 2017--2018**

AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
01 M	01 V	01 D	01 M	01 V	01 L	01 J	01 J	01 D	01 M	01 V	01 D
02 M	02 S	02 L	02 J	02 S	02 M	02 V	02 V	02 L	02 M	02 S	02 L
03 J	03 D	03 M	03 V	03 D	03 M	03 S	03 S	03 M	03 J	03 D	03 M
04 V	04 L	04 M	04 S	04 L	04 J	04 D	04 D	04 M	04 V	04 L	04 M
05 S	05 M	05 J	05 D	05 M	05 V	05 L	05 L	05 J	05 S	05 M	05 J
06 D	06 M	06 V	06 L	06 M	06 S	06 M	06 M	06 V	06 D	06 M	06 V
07 L	07 J	07 S	07 M	07 J	07 D	07 M	07 M	07 S	07 L	07 J	07 S
08 M	08 V	08 D	08 M	08 V	08 L	08 J	08 J	08 D	08 M	08 V	08 D
09 M	09 S	09 L	09 J	09 S	09 M	09 V	09 V	09 L	09 M	09 S	09 L
10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 S	17 L	17 M	17 D	17 M
18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 J	31 M	31 M	31 M	31 D	31 M	31 M	31 S	31 J	31 J	31 M	31 M

- 2<sup>nde</sup> BAC. PRO. ASSP/ARCU :** - du 04/12/2017 au 23/12/2017 (3 semaines)  
- du 18/06/2018 au 07/07/2018 (3 semaines)
- 1<sup>ère</sup> BAC. PRO. ASSP :** - du 22/01/2018 au 24/02/2018 (5 semaines)  
- du 18/06/2018 au 07/07/2018 (3 semaines)
- 1<sup>ère</sup> BAC. PRO. ARCU :** - du 29/01/2018 au 24/02/2018 (4 semaines)  
- du 11/06/2018 au 07/07/2018 (4 semaines)
- Tale BAC. PRO. ASSP :** - du 06/11/2017 au 25/11/2017 (3 semaines)  
- du 12/03/2018 au 14/04/2018 (5 semaines)
- Tale BAC. PRO. ARCU :** - du 06/11/2017 au 02/12/2017 (4 semaines)  
- du 12/03/2018 au 07/04/2018 (4 semaines)
- CAP1 ECMS :** - du 13/11/2017 au 02/12/2017 (3 semaines)  
- du 04/06/2018 au 07/07/2018 (5 semaines)
- CAP2 ECMS :** - du 04/12/2017 au 23/12/2017 (3 semaines)  
- du 12/03/2018 au 14/04/2018 (5 semaines)

## CARTE LYCÉO

La Carte LYCEO. carte à puce qui sera conservée par les élèves pendant toute la durée de leur scolarité, matérialise l'engagement de la région pour permettre à toutes les familles d'être mieux aidées par le Conseil Régional pour l'acquisition du matériel pédagogique des lycéens.

La carte LYCEO est créditée pour cette année scolaire de 40 € pour les élèves de lycées professionnels. Elle permettra d'acquérir les livres scolaires, les cahiers de travaux pratiques ou dirigés, les œuvres littéraires étudiées en classe.

Ceci ne change en rien le système actuel de location des livres et d'achat des travaux dirigés par l'établissement, la carte sera donc réservée au terminal de paiement électronique de l'établissement et les 40 € déduits de la facture.

Les lycéens entrant au lycée verront leur carte créditée de 20 € (volet culture) somme qui sera utilisée dans le cadre des activités culturelles.

La région attribue une somme de 10 € pour l'association sportive, les professeurs d'EPS responsables de l'UNSS se chargeront de cette partie.

Pour tous les élèves, la carte est à remettre à la documentaliste avec le chèque de caution lors de la remise des manuels.

---

### **DISTRIBUTION DES LIVRES**

**(sauf CAP2 qui conservent leurs fichiers)**

**Les livres scolaires seront distribués le**

**mardi 29 août 2017, et uniquement contre un  
chèque de caution de 75 €.**

**Les élèves se présenteront le mardi après-midi  
entre**

**13 h 30 et 15 h 30 au lycée Jeanne d'Arc**

**Les livres devront être couverts pour la rentrée**